



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER

COMITE TECHNIQUE Procès-verbal du 22 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 avril à 09 h 38, s'est réunie, en visioconférence, le Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, 1^{er} Vice-Président du Centre Départemental de Gestion.

Etaient présents, avec voix délibérative :

- M. Alain GOUTX, Maire de Pouillé, 1^{er} Vice-Président du Centre Départemental de Gestion, titulaire,
- M. Jean-Marc MORETTI, Maire de Villerbon, titulaire,
- M. Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau-sur-Cosson, Vice-Président du Centre Départemental de Gestion, titulaire,
- M. Christophe THORIN, Maire de Mennetou-sur-Cher, titulaire,
- Mme Annick BARRE, Maire-adjointe de Cellettes, titulaire,
- Mme Nicole JEANTHEAU, Maire d'Areines, Vice-Présidente du Centre Départemental de Gestion, titulaire,
- M. Emile ASTIE, Villefranche-sur-Cher, syndicat CFDT-INTERCO, titulaire,
- Mme Karine BOUSSET, Autainville, syndicat CFDT-INTERCO, titulaire,
- Mme Eva KABELITZ, Lestiou, syndicat CGT, titulaire,
- M. Claude GUILLOT, SIEOM Groupement de Mer, syndicat CGT, titulaire,
- M. Jacques BOUVIER, Maire de Viévy-le-Rayé, Vice-Président du Centre Départemental de Gestion, suppléant,
- Mme Michèle AUGÉ, Maire de Herbault, suppléante,
- M. Bruno GAUTHIER, Noyers-sur-Cher, syndicat CFDT, suppléant.

Etaient absents excusés :

- Mme Nicole ROGER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, titulaire,
- Mme Claire GRANGER, Maire de Sasnières, titulaire,
- M. Christophe BOTHEREAU, Neung-sur-Beuvron, syndicat CFDT, titulaire,
- Mme Christine GUERINEAU, de NAVEIL, syndicat CFDT, titulaire,
- Mme Séverine HESNAULT, Saint-Ouen – CCAS, syndicat CFDT, titulaire,
- Mme Delphine CHAUDE, Cellettes, syndicat CGT, titulaire,
- Mme Solange VALLEE, Maire de Binas, suppléante,
- Mme Isabelle SOIRAT, Mairie de Marolles, suppléante,
- M. Philippe COLART, Maire de Les Roches L'Eveque, suppléant,
- Mme Marie-Astrid FROMET, Maire-adjointe de Mur-de-Sologne, suppléante,
- M. Albert PIGOREAU, Maire de Villiers-sur-Loir, suppléant,
- M. Jean-Claude CHADENAS, Mairie de Cheverny, suppléant,
- M. Pascal BOURDEL, Beauce-la-Romaine, syndicat CFDT, suppléant,
- Mme Annabelle LEFEVRE, Courmemin, syndicat CFDT, suppléante,
- Mme Sandrine BOUILLON, Thoré-la-Rochette, syndicat CFDT, suppléante,
- Mme Virginie MONTILLON, Neung-sur-Beuvron syndicat CFDT, suppléante,
- Mme Laurence BEAUGRAND, Mont-Près-Chambord, syndicat CGT, suppléante,

- M. Guillaume BROUILLON, Candé-sur-Beuvron syndicat CGT, suppléant,
- Mme Corinne BASTIDE, Valencisse, syndicat CGT, suppléante.

I – Ouverture de séance

Le Président, Monsieur Alain GOUTX, vérifie la présence d'au moins quatre membres avec voix délibérative au sein de chaque collège (représentants du personnel et représentants des collectivités). Constatant que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 09h38.

Dans le cadre de la visioconférence, le Président souhaite faire un premier point sur la méthodologie des votes dans ce contexte. Lorsqu'un des membres souhaite soulever un point sur les dossiers, un lever de main sera requis avant de prendre la parole. Les votes s'effectueront par collège, par catégorie de vote (pour, contre, abstention) à main levée.

Madame Virginie EVE-CROUZET fait l'appel pour confirmer la présence en visioconférence de tous les participants et précise que tous les membres siègent avec voix délibérative.

II – Désignation du secrétaire et secrétaire-adjoint

En application de l'article 11 du règlement intérieur du comité technique, le Président du comité technique désigne Monsieur Jacques BOUVIER parmi les représentants des collectivités, pour assurer le secrétariat de cette séance et demande aux représentants du personnel de désigner parmi eux un secrétaire adjoint. Monsieur Claude GUILLOT est désigné pour assurer cette fonction.

III – Adoption du procès-verbal

Le Président soumet l'ordre du jour. Il informe les membres sur le fait que le procès-verbal du 11 février 2021 est en cours de signature et son adoption sera soumise aux membres du comité à la prochaine réunion.

IV - Dossiers traités en application de l'article 31 du règlement intérieur du comité technique

Avant de passer en revue les dossiers relevant de l'article 31 du règlement intérieur du Comité Technique, le Président donne la parole à Madame Virginie EVE-CROUZET afin d'expliquer aux nouveaux membres ce que sont ces dossiers. Madame Virginie EVE-CROUZET indique que ce sont les demandes des collectivités concernant trois sujets particuliers : la détermination des quotas promu promouvables à 100%, la création et suppression d'emploi pour avancements de grade ainsi que l'augmentation du temps de travail d'un agent, lorsque son accord est donné.

Elle précise que ce type de dossier implique des mesures favorables aux agents et que, conformément au règlement intérieur, il revient au Président de donner son accord avant les réunions de l'instance et de les présenter en séance.

Le Président présente ainsi aux membres les 31 dossiers traités dans ce cadre, soit :

- 2 dossiers portant sur des modifications à la hausse du temps de travail,
- 19 dossiers portant sur les propositions de ratios « promu-promouvables » en matière d'avancement de grade, lorsque le taux proposé est de 100 %,
- 10 dossiers portant sur des suppressions/créations de postes liées à la modification de la durée hebdomadaire de travail dans le cadre d'augmentation de temps de travail.

Aucune autre question n'est posée sur ces saisines.

V – Dossiers courants

Le Président suggère ensuite l'examen des 28 dossiers courants.

Le premier dossier est la présentation du Bilan social 2019 réalisé et présenté par Mme Fatima ALBERTO-BOUHALLIER et Mme Éva SALGADO. Elles exposent et expliquent chacune les différentes statistiques réalisées à partir des données communiquées par les collectivités territoriales (sur 557 collectivités sollicitées 305 ont fait un retour). Le bilan sera adressé à chaque membre de l'instance.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
CENTRE DE GESTION	Bilan social 2019				Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

Le second dossier est une saisine de la collectivité d'Angé. Suite à la mise en place du RIFSEEP, (saisine qui sera étudié dans un second temps de l'instance), la collectivité souhaite remettre un cadre en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. C'est pourquoi cette collectivité présente 2 dossiers courants ce jour:

- Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Élaboration des fiches de poste

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE D'ANGÉ	Critères d'appréciation de la valeur professionnelle	*Elaboration des fiches compte-rendu pour l'évaluation de la valeur professionnelle en lien avec la saisine de la mise en place du RIFSEEP *Agents concernés: - Agents titulaires - Agents contractuels de droit public sur emploi permanent CDI ou CDD durée supérieure un an *Date d'effet : Après avis du CT	*Pièces jointes: - saisine - fiches entretiens professionnels		Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

MAIRIE D'ANGÉ	Élaboration fiches de poste	<p>*Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP, la collectivité a procédé à l'élaboration et l'institution des fiches de poste</p> <p>*Agents concernés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents titulaires à TC, TNC et TP - Agents contractuels de droit public à TC, TNC et TP <p>*Date d'effet : 01/06/2021</p>	<p>*Pièces jointes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - saisine - organigramme - fiche de poste vierge 		<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:</p>
---------------	-----------------------------	---	--	--	--

Ces deux dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Les deux collectivités suivantes, Mairie de Marcilly-en-Gault et Saint-Jean-de-Froidmentel, ont saisi le Comité Technique pour des diminutions de temps de travail. Mme Virginie EVE-CROUZET expose les situations pour les deux collectivités.

En ce qui concerne la collectivité de Saint-Jean-de-Froidmentel, Mme EVE-CROUZET souligne que le pôle s'est rapproché de la collectivité afin de voir si l'agent a bien conscience de la perte de son affiliation auprès de la CNRACL. La collectivité ayant informé l'agent confirme sa demande en ce sens. De plus, le courrier de demande de l'agent est présent dans le dossier de la saisine. Mme EVE-CROUZET informe les membres que la même situation sera présentée lors du Comité Technique du 1^{er} juillet 2021 car l'agent est intercommunal.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE MARCILLY EN GAULT	Diminution du temps de travail	*Contexte : Suite à la diminution du nombre d'élèves dans l'école et projet de regroupement scolaire *Incidence: Diminution du temps de travail de l'agent *Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 26,11/35ème *Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 23,23/35ème *Courrier accord de l'agent pour la diminution du temps de travail *Date d'effet : 1er mai 2021		*Date d'effet modifiée avant 01/04/2021	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:
MAIRIE DE SAINT JEAN FROIDMENTEL	Diminution du temps de travail	*Diminution de 11,5/35ème à 9,18/35ème à la demande de l'agent * Horaire de travail : de 16h30-19h à 16h30-17h30. * Information de l'agent sur la perte de l'affiliation CNRACL qu'il accepte * Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (11,5/35ème). * Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (9,18/35ème). Date d'effet : 01/05/2021	*Pièces jointes: -saisine -courrier agent fourni (non joint) -projet délibération fourni	*L'agent ne souhaite plus terminer tard le soir	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Les deux dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

La saisine suivante est réalisée par la collectivité de Sainte-Anne pour l'élaboration de la fiche de poste de son unique agent.

Mme EVE-CROUZET précise que la secrétaire de mairie en poste quitte prochainement la collectivité et afin de remettre un cadre sur les missions de secrétaire de mairie, notamment dans le cadre du recrutement à venir, la mise à jour de la fiche de poste est nécessaire.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE SAINTE-ANNE	Élaboration fiche de poste	*Mise à jour de la fiche de poste de la secrétaire de mairie	*Pièces jointes: -saisine -fiche de poste	*Unique agent de la collectivité (Mme JOSSO recrutement en cours)	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Le prochain dossier concerne la commune de Le Temple qui souhaite instaurer sa fiche d'entretien professionnel.

Mme EVE-CROUZET explique que ce dossier vient en complément de la saisine de la collectivité pour la mise en place du RIFSEEP, dossier qui sera étudié en seconde partie d'instance.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE LE TEMPLE	ENTRETIEN PROFESSIONNEL	<p>*Mise en place de la fiche d'entretien professionnel annuel des agents en lien avec la saisine de mise en place du RIFSEEP</p> <p>*Date d'effet: Après avis CT (modification prévue du projet de délibération)</p>	<p>*Pièces jointes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organigramme - projet fiche entretien - projet de délibération 		<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:</p>

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

La collectivité d'Herbault souhaite encadrer les autorisations d'absence « enfants malades » et modifier son règlement intérieur en conséquence.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE HERBAULT	Mise en place autorisation absence	<p>*Mise en place des autorisations exceptionnelles d'absence dans le cas d'enfant malade</p> <p>*Bénéficiaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents titulaires - Agents non titulaires <p>*Modification du règlement intérieur adopté en mars 2020</p> <p>*Date d'effet: Après avis CT</p>	<p>*Pièces jointes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -saisine -projet délibération 		<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:7 Contre: Abstention:</p>

Mme AUGÉ Michèle, Maire de la collectivité, présente à cette instance, ne prend pas part au vote.

Ce dossier reçoit un avis favorable à la majorité.

Le dossier suivant concerne la mise en place d'un CET (compte épargne temps) au sein de la collectivité du Syndicat mixte du Bassin de la Sauldre.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
SYNDICAT MIXTE D AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE	Mise en place CET	<ul style="list-style-type: none"> *Mise en place d'un CET pour les agents: - titulaires à TC et TNC avec 1 an min. de service - contractuels à TC et TNC avec min. 1 an de service *Consultation des agents lors de l'entretien professionnel *Utilisation : uniquement congés *Alimentation : jour de CA, fractionnement ou RTT *Projet de délibération Date d'effet : 01/06/2021 	<ul style="list-style-type: none"> *Pièces jointes : - Saisine - Projet de délibération 		Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Le dossier suivant est une saisine de la collectivité de Saint-Léonard-en-Beauce pour la mise place du CPF (compte professionnel de formation).

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE SAINT LEONARD EN BEAUCE	Mise en place CPF	<ul style="list-style-type: none"> * Plafonds : 15€ pour coût horaire pédagogique, 1050€ par action de formation. * Pas de prise en charge des frais de déplacement. * Délai de réponse de 2 mois de l'autorité territoriale. * Critères D.2017-928 : formation de prévention d'un risque inaptitude physique confirmé par le médecin de prévention, VAE et RNCP, formation de préparation aux concours et examens. Date d'effet : après avis du CT 	<ul style="list-style-type: none"> *Pièces jointes: - saisine - projet de délibération 	<ul style="list-style-type: none"> *Précision de la collectivité:la délibération jointe n'est qu'un projet qui sera évolué après avis du CT 	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Le prochain dossier est relatif à la mise en place de l'ARTT sur la collectivité de la Chapelle-Montmartin.

Mme EVE-CROUZET explique que cette mise en place concerne le seul agent des services techniques car parmi l'effectif : l'agent contractuel de droit privé est sur le départ et l'agent administratif titulaire ainsi que l'agent en contrat de droit public ne sont pas à temps complet, donc non concernés.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE LA CHAPELLE MONTMARTIN	Mise en place de l'ARTT	<ul style="list-style-type: none"> * Cycle de travail du service technique de 35h à 37h30 avec ARTT * Concerne les agents titulaires et stagiaires. * 15 jours RTT par an. * Les congés pour raison de maladie réduisent le nombre de jours RTT. Date d'effet : 01/05/2021		<ul style="list-style-type: none"> *Pas le contractuel car contrat CAE non renouvelé *Autre contractuel = TNC *Secrétaire de mairie (fonctionnaire =TNC) 	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Les deux dossiers suivants concernent la mise en place du télétravail.

Avant l'étude des deux dossiers, Mme EVE-CROUZET informe les membres que le syndicat CFDT-INTERCO a fait une demande d'étude sur les saisines de mise en place du télétravail depuis 2019. Cette étude sera réalisée par le pôle Conseil et Accompagnement statutaire du Centre de Gestion 41 et présentée lors du Comité Technique du 1^{er} juillet 2021.

Les deux dossiers suivants concernent les collectivités de Saint-Gervais-la-Forêt et Veuzain-sur-Loire.

Suite à la crise sanitaire, ces deux collectivités ont eu recours au télétravail et souhaitent pérenniser ce mode de fonctionnement.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE SAINT GERVAIS LA FORET	Mise en place du télétravail	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place du télétravail avec application des textes en vigueur * Activités listées * Prise en charge des frais de dotation à hauteur de 50% dans la limite de 200€ + indemnisation du télétravail régulier = 15€/mois (10€ pour 1 jour de télétravail). * Télétravail régulier = 2j/semaine sauf exception, réduit si TNC ou TP (voir tableau) * Télétravail flottant = 10j/an maxi (proratisé si TNC ou TP) * Date d'effet : Après avis du CT 	<ul style="list-style-type: none"> * Pièces jointes: - saisine - projet de délibération 	* Précision de la collectivité sur l'article 2: espace professionnel = coworking	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:
MAIRIE DE VEUZAIN-SUR-LOIRE	Mise en place du télétravail	<ul style="list-style-type: none"> * Contexte: mise en place du télétravail suite à la crise sanitaire et pour améliorer la qualité de vie au travail * Modalités: 2j/s maxi (variable selon temps de travail) sauf dérogations légales introduites par décret du 5 mai 2020. Recours régulier ou ponctuel * Date d'effet : 01/06/2021 	<ul style="list-style-type: none"> * Pièces jointes: - saisine - charte du télétravail - projet de délibération - liste des activités éligibles au télétravail 	* Ajout à la délibération : activités concernées	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

Ces dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Le dossier suivant est relatif à la mise en place des modalités de temps partiel sur la collectivité de Villebarou.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE VILLEBAROU	Modalités mise en place du Temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> * Délibération sur le temps partiel de droit et sur le temps partiel sur autorisation * Date d'effet : 1er avril 2021 		J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ce Dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Le prochain dossier est un dossier de la mairie de Savigny-sur-Braye qui a déjà fait l'objet de deux sursis à statuer lors des comités techniques du 22 décembre 2020 et du 11 février 2021. Les membres s'étaient, en effet, interrogés sur l'adéquation entre les missions administratives et le grade de l'agent, éducateur des APS. La nouvelle directrice générale des services a demandé un report le temps de prendre connaissance du dossier. Suite à une réponse par courrier de la part de la collectivité en date du 22 février dernier, le dossier est de nouveau soumis.

Madame Virginie EVE-CROUZET rappelle l'ensemble de l'antériorité du dossier et communique les nouveaux éléments.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE SAVIGNY SUR BRAYE	Modification du temps de travail	<p>* Suite à suppression des activités périscolaires, modification de l'emploi du temps de l'éducateur des APS.</p> <p>*22/02/2021 : courrier de réponse de la collectivité</p> <p>* Date d'effet : 01/09/2020</p> <p>CT 22/12/2021 : SURSIS A STATUER</p> <p>CT 11/02/2021 : REPORT AU CT 22/04/2021</p>	<p>*Pièces jointes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Saisines précédentes -courrier CDG -nouveaux dossiers 	<p>*L'agent n'exerce plus aucune mission animation/périscolaire pour la collectivité de Savigny</p> <p>*Poursuite de la mise à disposition pour le SIVOS de Fortan</p> <p>*Suite à entretien téléphonique, pour la nouvelle DGS (Mme LAUDIS) l'instauration du nouvel emploi du temps a été mis en place</p> <p>*Aucune manifestation de l'agent (syndicat...)</p> <p>*Agent en arrêt maladie depuis le 12 septembre 2020.</p> <p>J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit être préalable aux décisions envisagées.</p>	<p>Représentants du personnel</p> <p>Pour:3 Contre: Abstention:2</p> <p>Représentants des collectivités</p> <p>Pour: 8 Contre: Abstention:</p>

Sur ce dossier particulier, Le Président demande si l'un des membres souhaite prendre la parole.

Sur constat d'aucune intervention, le Président soumet le dossier au vote.

Le dossier reçoit un avis favorable à la majorité pour les représentants du personnel, un avis favorable à l'unanimité pour les représentants des collectivités.

Les 4 dossiers suivants concernent la mise en place de la protection sociale complémentaire pour les collectivités de : Fontaine-Raoul, Les Roches l'Évêques, Sainte-Anne, Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

Pour la collectivité de Les Roches l'Évêques, Madame Virginie EVE-CROUZET explique que les textes ont une vocation sociale et que la direction générale des collectivités locales (DGCL) a rappelé aux centres de gestion que la proratisation au temps de travail est contraire à l'esprit de la loi. Malgré ces observations portées à la connaissance de la collectivité, celle-ci a maintenu sa délibération sans la modifier.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE FONTAINE RAOUL	Protection sociale complémentaire	*Mise en place d'une participation de l'employeur à hauteur de 15 euros par mois et par agent à la Garantie Prévoyance Maintien de Salaire, dans le cadre de la procédure de labellisation. *Bénéficiaires: tous les agents sur production d'un certificat de labellisation. *Date d'effet:01/04/2021		J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions. *1 agent non intéressé car TT de 2h/semaine	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:
MAIRIE DE LES ROCHES L EVEQUE	Protection sociale complémentaire	* Mise en place d'une participation employeur à la garantie prévoyance - maintien de salaire des agents. * Bénéficiaires : tous les agents sur production certificat * Montant : 15,78 euros par mois. *Proratisation au temps de travail Date d'effet : 01/04/2021		J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions. *Proratisation déconseillée	Représentants du personnel Pour:2 Contre: Abstention:3 Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:
MAIRIE DE SAINTE ANNE	Protection sociale complémentaire	*Mise en place de la participation: - 25 euros pour la sante - 15 euros pour la prévoyance *Bénéficiaires: tous les agents sur production de justificatif *Date d'effet : 01/04/2021	*Pièce jointe: -délibération exécutoire	J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 3 Contre: Abstention:5
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHATEAUX	Protection sociale complémentaire	* Mise en place d'une participation employeur à la garantie prévoyance - maintien de salaire des agents. * Montant : 12 euros par mois. * Bénéficiaires : fonctionnaires, agents de droit public et privé sur présentation d'un justificatif de labellisation. Date d'effet : 01/03/2021	*Pièces jointes: - Délibération exécutoire	J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions. *Nouvelle délibération suite observations	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Les dossiers des collectivités de Fontaine-Raoul, Sainte-Anne et Syndicat Mixte du Pays des Châteaux reçoivent des avis favorables à l'unanimité.
Le dossier de la collectivité Les Roches L'Évêque reçoit un avis à la majorité.

Le SIVOS de Pezou a saisi le Comité Technique pour la mise à jour de son règlement intérieur.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
SIVOS DE PEZOU	Règlement intérieur	*Formalisation d'un règlement intérieur Date d'effet : 01/03/2021		J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Les deux prochains dossiers concernent les collectivités de Valencisse et le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique.

La collectivité de Valencisse procède à la réorganisation de ses services suite à la fusion de 3 communes pour la création de cette commune nouvelle ainsi qu'au regard des conclusions d'audit réalisées par un cabinet spécialisé.

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique réorganise ses services dans le cadre de l'évolution des rattachements hiérarchiques. Dans la cadre de ce dossier, une saisine de la CCP du 27 mai prochain a été faite, en vue du licenciement d'un agent contractuel de catégorie A.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE VALENCISSE	Réorganisation de service	<p>*Réorganisation des services administratifs</p> <p>*Contexte: -Fusion de 3 communes -Nouvelle équipe municipale -Commande auprès d'un cabinet conseil spécialisé</p> <p>*Incidences: -Changement d'affectation d'un agent avec son accord -Changement d'affectation par mutation interne d'un agent avec son accord -Changement des fiches de postes avec accord des agents</p> <p>*Date d'effet : 01/04/2021</p>	<p>*Pièces jointes: - saisine - audit cabinet conseil - organigramme</p>	<p>J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.</p>	<p>Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:</p>
SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL DE LOIRE NUMERIQUE	Réorganisation de service	<p>*Réorganisation des services avec évolutions des rattachements hiérarchiques</p> <p>*Licenciement à venir après avis CCP du 27/05/2021</p> <p>*Suppression du poste de Directrice de projet SMART</p> <p>*Date d'effet : 01/09/2021</p>	<p>*Pièces jointes: -Ancien organigramme -Nouvel organigramme -Fiches de poste -Projet de délibération</p>		<p>Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:</p>

Ces deux dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Les deux dossiers suivants concernent des suppressions de poste pour les collectivités de Droué et du SIVOM Baigneaux, Epias et Sainte-Gemmes.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE DROUÉ	Suppression de poste	*Suppression d'un poste d'adjoint administratif ppl 2ème classe *Date d'effet: Après avis CT			Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:
SIVOM BAIGNEAUX EPIAIS ET STE GEMMES	Suppression de poste	*Suppression d'un emploi permanent à 2/35ème *Motif: l'agent bénéficie dès le 01/04/2021 d'un contrat sur un emploi permanent 3/35ème (article 3-2) *Suppression d'un poste d'adjoint administratif ppl 2ème classe à 2/35ème (contrat 3-1) *Création d'un poste d'un poste d'adjoint administratif ppl 2ème classe à 3/35ème *Date d'effet : 01/04/2021		J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ces deux dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Le prochain dossier est une saisine de la collectivité de Saint-Lubin-en-Vergonnois pour la suppression des ARTT.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
MAIRIE DE SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	Suppression des ARTT	* Changement d'horaire des agents du service technique et de la secrétaire de mairie par suppression des ARTT Date d'effet : 01/08/2021	*Pièces jointes: -organigramme -courrier accord des agents (fournis)		Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Les trois derniers dossiers courants sont des saisines pour des suppressions/créations de postes pour les collectivités de Crouy-sur-Cosson, Sainte-Anne et SIVOS de Saint-Bohaire/Saint-Lubin-en-Vergonnois.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE CROUY SUR COSSON	Suppression/création de poste	<ul style="list-style-type: none"> *Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 28,61/35ème suite départ en retraite *Remplacement de l'agent par un CDD adjoint technique *Date d'effet :Après avis du CT 	Pièce jointe: - projet de délibération	J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions. *Modification de la date d'effet avant 01/04/2021	Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:
MAIRIE DE SAINTE ANNE	Suppression/création de poste	<ul style="list-style-type: none"> *Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe à TC suite à mutation *Projet de délibération *Date d'effet : 17/05/2021 			Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:
SIVOS SAINT-BOHAIRE/SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS	Suppression/création de poste	<ul style="list-style-type: none"> *Contexte: intégration directe d'un adjoint technique principal de 2ème classe sur le grade d'ATSEM principale 2ème classe *Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe *Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (pour intégration directe) *Projet de délibération *Courrier de demande de l'agent *Date d'effet : 01/08/2021 			Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

Ces dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Les dossiers courants ayant été étudiés, le Président propose de passer à l'étude des dossiers RIFSEEP.

VI – Dossiers RIFSEEP

Pour procéder aux votes, le Président propose de valider conjointement les différents dossiers, sauf si certains ont retenu l'attention des membres. Madame Virginie EVE-CROUZET souhaite intervenir sur trois dossiers : Mairie de Le Temple, Mairie de Valloire-sur-Cisse, SIVOM des Trois communes de Saint-Julien-sur-Cher.

Madame Virginie EVE-CROUZET intervient concernant la collectivité de Le Temple. A ce jour, la collectivité n'a pas pu retravailler le projet de délibération suite aux observations faites.

Afin de ne pas pénaliser la collectivité, le Président suggère qu'une mention complémentaire soit inscrite sur la notification à la collectivité.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE LE TEMPLE	Mise en place du RIFSEEP	*Mise en place du RIFSEEP *Bénéficiaires: - Adjoint technique territorial - Adjoint administratif territorial *Versement IFSE mensuel pour les agents titulaires et stagiaires a TC, TNC et TP et Agents contractuels en TC, TNC et TP, proratisation au temps de travail *Versement CIA annuel pour les agents titulaires et stagiaires a TC, TNC et TP et Agents contractuels en TC, TNC et TP *Modalités de maintien : D2010-997 *Montants : plafonds État *Date d'effet : après avis CT	*Projet de délibération *Organigramme	* Revoir les critères IFSE (liés au poste et au "bagage" de l'agent - pas à la manière de servir qui est valorisée dans le CIA (projet annoté) *Plafonds État déconseillés	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:

Ce dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité avec mention complémentaire sur la notification invitant la collectivité à effectuer les correctifs convenus.

Madame Virgine EVE-CROUZET intervient concernant le dossier de la collectivité de Valloire-sur-Cisse. Elle mentionne qu'un mail d'observation a été adressé à la collectivité. Cependant, la délibération a déjà été transmise au contrôle de légalité de la préfecture, il se peut que le service refuse cette délibération. Le Président suggère l'ajout d'une mention complémentaire sur la notification.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE VALLOIRE-SUR-CISSE	Mise en place du RIFSEEP	<p>*Mise en place du RIFSEEP</p> <p>*Bénéficiaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés territoriaux/secrétaire de mairie - Rédacteurs territoriaux - Animateurs territoriaux - Agents de maîtrise territoriaux - Adjoint administratifs territoriaux - Adjoint techniques - Adjoint d'animation <p>Les agents titulaires (hors garde-champêtre) agents non titulaires de droit public et de contrat de droit privé (CUI)</p> <p>*Maintien ou suppression : en CMO = suppression de l'IFSE - pas précisé pour le CIA</p> <p>*Versement IFSE: mensuel, proratisation au temps de travail</p> <p>*Versement CIA: annuel</p> <p>*Montants: inférieur aux plafonds de l'État pour IFSE, non précisé pour CIA - enveloppe financière globale de 5000 euros.</p> <p>*Ancien régime indemnitaire : IFTS - PSR - IAT - IEMP - Indemnisation spéciale "garde-champêtre"(police municipale)</p> <p>*Date d'effet : 01/03/2021 Délibération exécutoire</p>	<p>*Délibération ancien régime indemnitaire</p> <p>*Organigramme</p> <p>*Tableau des effectifs</p>	<p>*ouvert aux contractuels de droit privé (hors texte)</p> <p>*Manque les dispositions relatives à la maladie pour le CIA</p> <p>J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.</p>	<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:</p>

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur ce dossier avec mention complémentaire sur la notification « sous réserve d'observations éventuelles du contrôle de légalité ».

Madame Virgine EVE-CROUZET apporte des précisions sur la saisine du SIVOM des Trois Communes de Saint-Julien-sur-Cher. Après envoi des dossiers aux membres de l'instance, la collectivité a envoyé un nouveau projet de délibération en tenant compte des observations faites.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
SIVOM DES TROIS COMMUNES DE SAINT JULIEN SUR CHER	Mise en place du RIFSEEP	<ul style="list-style-type: none"> * Régime indemnitaire existant : IEMP et IAT. * Bénéficiaires : agents titulaires et stagiaires. * Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial et adjoint technique territorial. * Modalités : D2010-997 pour IFSE * CIA: suspension CLM CLD GM * IFSE : versement mensuel, proratisée au temps de travail * CIA : versement annuel, proratisé au temps de travail, plafonds * Montants : inférieur plafonds État <p>Date d'effet : Après avis CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Délibération * Organigramme * Fiche entretien professionnel * Délibération regime indemnitaire 	<ul style="list-style-type: none"> * Exclusion des contractuels * Modalités de maintien CIA en CMO non précisé * Modifications apportées * Nouveau projet de délibération 	<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:</p>

Suite à ces précisions, le dossier reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Les autres dossiers de mise en place du RIFSEEP ne faisant pas d'observations particulières reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE D'ANGÉ	Mise en place du RIFSEEP	<p>*Mise en place du RIFSEEP</p> <p>*Bénéficiaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaires, stagiaires, contractuels TC, TNC et TP - Adjointes administratifs territoriaux - Adjointes techniques territoriaux <p>*Modalités de maintien : D2010-997</p> <p>*Versement IFSE: mensuel, proratisation au temps de travail</p> <p>*Versement CIA: annuel proratisation au temps de travail. Versement aux agents contractuels après 3 mois d'ancienneté avec un entretien professionnel au 4ème mois</p> <p>*Date d'effet : Après avis CT</p>	<p>* Organigramme</p> <p>* Projet de délibération</p> <p>* Délibération ancien régime indemnitaire</p> <p>* Fiche entretien professionnel</p>	<p>*Pas de maintien dans la transposition du Régime Indemnitaire existant</p>	<p>Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:</p>
SYNDICAT MIXTE D AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE	Mise en place du RIFSEEP	<p>*Mise en place du RIFSEEP</p> <p>*Régime indemnitaire existant =IAT, IEMP, ISS</p> <p>*Bénéficiaires : fonctionnaires stagiaires et titulaires, agents contractuels de droit public (dans la mesure où leur contrat d'engagement le prévoit expressément)</p> <p>*Cadres d'emplois:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés territoriaux - Ingénieurs territoriaux - Techniciens territoriaux - Adjointes techniques territoriaux - Adjointes administratifs territoriaux <p>Modalités: D2010-997, CMO, GM, MP et accident professionnel</p> <p>*Versement IFSE : mensuel</p> <p>*Versement CIA : annuel 2 fractions (juin et décembre)</p> <p>*Montants: plafonds État</p> <p>*Date d'effet : 01/06/2021</p>	<p>*Projet délibération</p> <p>*Organigramme</p> <p>*Fiche entretien professionnel</p> <p>*Délibération ancien RI</p>	<p>*Plafonds État: non recommandés</p> <p>*Discrimination contractuels proscrite</p> <p>*Critères IFSE à revoir (pas manière de servir)</p> <p>*Préciser la proratisation IFSE et CIA au temps de travail</p> <p>*Revoir les conditions D2010-997 pour CLM CLD GM= suppression maintien accident de service et maladie professionnelle</p> <p>*Nouvelle rédaction=changement sauf maintien plafonds État</p>	<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour: 8 Contre: Abstention:</p>

Le dossier de la collectivité SIVOM de Mennetou-sur-Cher reçoit :

Un avis favorable à l'unanimité de la part des représentants du personnel, un avis favorable à la majorité de la part des représentants des collectivités. M.THORIN, Maire de Mennetou-sur-Cher, ne prenant pas part au vote.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collègue
SIVOM DE MENNETOU SUR CHER	Mise en place du RIFSEEP	<p>* Régime indemnitaire existant : IEMP et IAT. * Bénéficiaires : agents titulaires et stagiaires à TC, TNC et TP. Sera également appliqué aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26/01/84 et occupant un emploi au sein du syndicat * Cadre d'emplois : rédacteurs, adjoints administratifs. * IFSE : versement mensuel, proratisation selon le temps de travail * CIA : deux versements par an , proratisation selon le temps de présence dans l'année Suspension en CLM, CLD, GM *Modalités : D2010-977 *Montants : inférieur plafonds État Date d'effet : délibération en date du 18/01/2021 avec date d'effet au 01/02/2021.</p>	<p>*Fiche entretien professionnel *Organigramme *Délibératon exécutoire</p>	<p>J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.</p>	<p>Représentants du personnel Pour: 5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:7 Contre: Abstention:</p>

Les dossiers de modification du RIFSEEP sont ensuite évoqués mais ne font l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'instance.

CT ou EP	Objet	Saisine détaillée	Informations complémentaires	Observations	Vote par collège
MAIRIE DE GIEVRES	Modification RIFSEEP	<p>*Ajout de l'attribution du RIFSEEP aux agents non titulaires de droit public</p> <p>*Date d'effet : 04/05/2021</p>			<p>Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:</p>
MAIRIE DE LANCE	Modification RIFSEEP	<p>*Modification du régime indemnitaire afin d'inclure l'attribution du CIA pour les cadres d'emplois: -Adjoint administratif -Adjoint technique. *Périodicité du versement IFSE : mensuel, proratisation au temps de travail *Versement CIA :annuel, non proratisé *Maintien IFSE et CIA : D2010-977 *Montants: plafonds État * Date d'effet : 01/01/2022</p>	<p>*Organigramme *Délibération RIFSEEP *Projet délibération</p>	<p>*Modalités versement CIA complétées + modalités maintien maladie</p>	<p>Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:</p>
MAIRIE DE THORE LA ROCHETTE	Modification RIFSEEP	<p>Modification du régime indemnitaire afin d'inclure les contractuels de droit public. Date d'effet : délibération du 12/02/2021 exécutoire le 16/02/2021.</p>		<p>J'attire toutefois votre attention sur le fait que l'avis du CT doit intervenir en amont des décisions.</p>	<p>Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention:</p> <p>Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:</p>

SIAEP DE LA VIGNE AUX CHAMPS	Modification RIFSEEP	*Réévaluation de l'IFSE du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	*Projet de délibération	*Projet évolué	Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:
SIVOS CRUCHERAY- LANCE - NOURRAY - SAINTE ANNE	Modification RIFSEEP	Modification du régime indemnitaire afin d'inclure les cadre d'emplois : -Adjoint administratif - Adjoint d'animation - Adjoint technique - ATSEM. Versement IFSE:mensuel Versement CIA: annuel Montants: plafonds État *Date d'effet: 01/01/2022	*Organigramme *Délibération RIFSEEP *Projet délibération		Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:
SYNDICAT VAL ECO	Modification RIFSEEP	*Modification du RIFSEEP pour intégrer les cadres d'emplois: - Ingénieurs territoriaux - Techniciens territoriaux			Représentants du personnel Pour:5 Contre: Abstention: Représentants des collectivités Pour:8 Contre: Abstention:

Ces dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

Tous les dossiers RIFSEEP ayant été étudiés, le Président suggère l'étude des dossiers relatifs aux Lignes Directrices de Gestion (LDG).

VII – Dossiers Lignes Directrices de Gestion

Pour procéder aux votes, le Président propose de les valider conjointement, sauf si des dossiers particuliers ont retenu l'attention des membres.

Les 8 dossiers suivants reçoivent un avis favorable à l'unanimité de la part des deux collègues :

- Mairie des Roches L'Évêques
- Mairie de Saint-Amand-Longpré
- SIAEP de la Vigne aux Champs
- Mairie de Loreux
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Saudre
- Mairie de Valencisse
- Mairie de Valloire-sur-Cisse
- Mairie de Prunay-Cassereau

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre remarque n'étant formulée, la séance est levée à 11 h 07.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor,
Le 4 mai 2021,

<p>Le Président du comité technique</p>   <p>Monsieur Alain GOUTX</p>	<p>Le secrétaire du comité technique</p>  <p>Monsieur Jacques BOUVIER</p>	<p>Le secrétaire-adjoint du comité technique</p>  <p>Monsieur Claude GUILLOT</p>
--	--	--